**Vers l’élaboration du Programme pour des Systèmes alimentaires durables du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables (10YFP)**

**Possibilité de participer au 10YFP-SFSP**

**Si votre pays ou votre organisation souhaite participer au 10YFP-SFSP**, dont le premier texte préliminaire est ci-joint, veuillez remplir ce formulaire et le renvoyer au secrétariat du 10YFP à l'adresse [10yfp@unep.org](mailto:10yfp@unep.org) et sur le site Web du réseau FSN (<http://www.fao.org/fsnforum/forum/discussions/sustainable-food-systems>).

*Veuillez consulter les pages 2 à 5 pour connaître le type de participation au 10YFP-SFSP, ainsi que les responsabilités et les rôles respectifs.*

***Veuillez noter que l'intérêt de votre institution devra être confirmé ultérieurement par une manifestation formelle d'intérêt , accompagnée d'une lettre d'engagement, coordonnée par le secrétariat du 10YFP.***

|  |  |
| --- | --- |
| **Votre organisation** | |
| Nom de l'organisation : |  |
| Site web: |  |
| Pays : |  |
| Principal responsable de remplir ce formulaire : | Nom :  Fonction :  Courriel:  Téléphone: |
| Autre contact | Nom :  Fonction :  Courriel:  Téléphone: |
| Type d’organisation (ne cochez qu’une seule option) | Ministère  Autorité locale  Université/recherche/scientifique  Organisation commerciale  ONG ou sans but lucratif  Institution financière  Organisation régionale  Centre national de production plus propre (NCPC)  Groupe autochtone ou organisation à base communautaire  Médias  Organisation intergouvernementale  Organisme ou programme des Nations Unies  Autre (veuillez préciser): |
| Brève description de votre organisation /veuillez inclure l’objectif et les principales sphères d’intérêt) |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Veuillez préciser votre proposition de participation au 10YFP-SFSP** | |
| Type de participation proposée | Directeur  Co-directeur  Membre du Comité consultatif multipartite (MAC)  Coordinateur d’une aire de travail du programme  Partenaire |
| Quelles sont les principales raisons qui vous motivent à participer au 10YFP-SFSP ? Veuillez expliquer en quelques paragraphes |  |
| Comment votre pays ou votre organisation peut-il/elle contribuer au développement et à la mise en œuvre du 10YFP-SFSP ? | |
| Veuillez fournir une description succincte des efforts que vous avez déployés dans le domaine des systèmes alimentaires durables. | |
| En tant que représentant de mon organisation/gouvernement, je confirme que l'information présentée est correcte et authentique. | |
| Date | Nom |

|  |
| --- |
| Avant de manifester tout intérêt, veuillez lire soigneusement le document « “[Guidance document on the 10YFP PROGRAMMES : Criteria, structure and steps to develop and operationalize them](http://www.unep.org/10yfp/Portals/50150/Guidance_Doc_10YFP_Programme%20development_1_V1_March14.pdf" \t "_blank) »[[1]](#footnote-1), qui explique le but et les activités du programme, les différents rôles à assumer et les atouts et les responsabilités qui sont associés.  Ci-après vous trouverez un résumé du rôle et des responsabilités du directeur et des co-directeurs, des membres du Comité consultatif multipartite, et des partenaires du programme. Ces détails vous seront communiqués dans le formulaire de la manifestation formelle d'intérêt qui vous sera envoyé plus tard par le Secrétariat du 10YFP.   * **Rôle et responsabilités du Directeur et des co-directeurs d'un programme 10YFP** * Soutenir la coordination générale de la mise en œuvre du programme et collecter activement des fonds pour le programme: * Apporter une contribution financière et/ou en nature, y compris un personnel spécialisé pour appuyer le « Bureau de coordination » (chaque programme aura besoin au moins d’une à deux personnes à temps plein pour pouvoir commencer à fonctionner) ; * Superviser ensemble le travail du bureau de coordination (dont les tâches pourraient être réalisées à partir de différentes localisations géographiques) ; * Présider et coprésider les réunions du Comité consultatif multipartite, faciliter la prise de décision au sein du Comité et soutenir ses activités, y compris celles qui concernent l'obtention d'un soutien du Fonds fiduciaire du 10YFP. * Agir comme agent de liaison et point focal pour les contacts entre le secrétariat et le programme SFS et tous ses partenaires ; * Rendre compte sur les progrès accomplis et les résultats, selon les besoins, y compris par la préparation d'un rapport annuel qui sera présenté au Conseil par le Secrétariat du 10YFP en vue de son inclusion dans le rapport du 10YFP à l’ECOSOC.   **Critères pour les directeurs et co-directeurs :**  Tout gouvernement de tout État membre des Nations Unies, les organisations régionales ou nationales pertinentes, les organisations internationales (y compris les organismes des Nations Unies), les organisations industrielles ou commerciales, les organisations non gouvernementales/de la société civile ou des institutions universitaires, ou toute autre entité soutenant les objectifs du 10YFP ([www.unep.org/10yfp](http://www.unep.org/10yfp)) et qui convient de travailler à leur réalisation peut postuler à la direction ou codirection d'un programme spécifique du 10YFP. Le directeur et le(s) codirecteur(s) doivent :  • jouer un rôle actif ou un rôle moteur pour soutenir le passage à des modes de consommation et de production durables aux échelons national et/ou régional;  • fournir des ressources (y compris des contributions en nature ou en expertise) aux fins de la coordination et de la mise en œuvre des activités prévues dans ce programme ; et  • garantir un engagement minimum d'au moins quatre ans.   * **Rôle et responsabilités du Comité consultatif multipartite d'un programme 10YFP :** * réviser les buts, les objectifs et le degré d'accomplissement, sur la base du plan de travail initial du programme, afin d'orienter les progrès à accomplir pour parvenir à des modes de consommation et de production plus durables. * réviser les résultats et l'évolution du plan de travail du programme, apporter des conseils et prendre l'initiative d'engager de nouveaux partenaires, et d'amorcer des initiatives et des activités nouvelles répondant aux objectifs du programme, ainsi qu'à la demande et aux priorités émergentes. * renforcer les synergies et la coopération entre les parties prenantes au programme, ainsi qu'avec d'autres programmes du 10YFP. * proposer des projets et/ou des activités de mise en œuvre qui soient conformes au plan de travail du programme. * apporter les orientations au Secrétariat du 10YFP pour l'élaboration d'appel à propositions pour le fonds fiduciaire du 10YFP, dans la sphère du programme, et examiner et sélectionner les propositions reçues sur la base de critères établis ;   **Critères pour les membres du Comité consultatif multipartite**   * Tout gouvernement de tout État membre des Nations Unies, les organisations régionales ou nationales pertinentes, les organisations internationales (y compris les organismes des Nations Unies), les organisations industrielles ou commerciales, les organisations non-gouvernementales/de la société civile ou des institutions universitaires, ou toute autre entité soutenant les objectifs du 10YFP et qui convient de travailler à leur réalisation peut postuler au poste de membre du Comité consultatif multipartite d'un programme spécifique..   Dans la mesure du possible, la composition du comité consultatif multipartite devra refléter différents types de partenaires et de régions géographiques et, dans ce contexte, les membres du Comité consultatif multipartite doivent :   * faire preuve d'un vif intérêt et/ou d'une expertise et d'une expérience avérées, reflétés si possible dans des politiques et des actions, dans la sphère du programme ; * avoir joué un rôle actif ou un rôle moteur pour soutenir l'agenda de la consommation et de la production durables et/ou du développement durable aux échelons national et/ou régional.   ***Rôle des coordinateurs des aires de travail du programme***  Les coordinateurs d'une aire de travail du programme ne sont pas nécessairement membres du Comité consultatif multipartite, mais ils peuvent néanmoins jouer un rôle actif dans la coordination de l'une ou de plusieurs aires du programme. Dans leurs fonctions de coordination d'une aire de travail du programme, ils doivent garantir que les activités y associées soient réalisées de façon inclusive et efficace. Ils apportent leur expertise, développent leurs réseaux et leurs partenariats, renforcent les synergies et contribuent à améliorer et à répliquer les meilleures pratiques en matière de CPD à tous les niveaux.  **\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**  ***Rôle des partenaires***  Tout acteur qui soutient la mise en œuvre et/ou qui bénéficie des activités du programme peut devenir partenaire d'un programme. Ces activités peuvent être des ateliers, des formations, l'utilisation et l’aide à la divulgation de matériel, y compris les outils politiques et le renforcement de capacités et les rapports résultant du programme. Les partenaires ne doivent pas nécessairement fournir un soutien technique et/ou financier. |

**Merci de votre attention.**

1. Document disponible à l’adresse: [www.unep.org/10yfp](http://www.unep.org/10yfp) et http://www.unep.org/10yfp/Portals/50150/Guidance\_Doc\_10YFP\_Programme%20development\_1\_V1\_March14.pdf [↑](#footnote-ref-1)